

Saint-Etienne
Le 19 Octobre 2009,

Gilles ARTIGUES
A
Maurice VINCENT

Monsieur le Maire,

Lors du dernier Conseil municipal du 5 Octobre dernier, je vous ai interpellé sur le dossier du financement par la Ville de Saint-Etienne du fonctionnement des écoles élémentaires privées. Je me suis, entre autres étonné que le montant du coût d'un élève du public ne figure pas dans la délibération alors que c'est essentiel comme base pour déterminer le montant du forfait communal. Votre adjointe à l'éducation a avancé le chiffre de 533 euros par an et par élève. Elle s'est engagée à me fournir le détail de l'évaluation de ce coût. Je l'attends toujours même si je me félicite d'en avoir pris connaissance dans la presse ce matin.

Je n'avais aucune raison de contester ce chiffre jusqu'à ce que l'on m'indique le montant que vous demandiez aux communes qui ont des enfants résidant sur leur sol mais scolarisés à Saint-Etienne. Il était question de 761 euros. Ce qui est en vigueur pour une recette doit l'être également pour une dépense. Dans les courriers concernés, il n'est pas question des écoles maternelles comme le laisse entendre Madame ULMER dont le seul argument éculé est de me reprocher « d'avoir été aux affaires et de n'avoir rien fait à ce moment là ! »

Je remarque à ce sujet que, lorsque vous êtes en difficultés sur un sujet, c'est la seule réponse que vous nous renvoyiez alors que vous savez pertinemment que je n'étais ni maire de cette ville ni associé à ce type de décisions. Il est vrai aussi que, pendant des années, les représentants de l'Enseignement privé n'ont pas émis de demandes particulières. Je pense que la jurisprudence de rattrapages conséquents intervenus dans d'autres villes et les difficultés croissantes rencontrées par les familles sont une explication à cette requête nouvelle.

Afin de ne pas raviver de guerre scolaire, je me permets de vous demander de prendre l'initiative d'une rencontre entre les représentants de l'enseignement privé et la ville en associant les élus de l'opposition. Le juste prix annuel de revient d'un élève du public doit faire l'objet d'un large consensus et non d'un débat insatisfaisant pour tous. Il en va de la transparence et du respect envers l'opposition que vous n'avez que peu associée depuis le début de votre mandat, prenant même un malin plaisir à « fondre » dans un même ensemble les deux groupes d'opposition alors qu'il est clair que « la voix des stéphanois » que je préside a toujours eu la volonté d'être constructif en reconnaissant souvent et de manière objective, les bonnes décisions prises.

Une imprécision subsiste également sur votre attitude future envers le financement des écoles maternelles privées qui n'est certes pas obligatoire mais pour lequel vous n'envisagez aucun rattrapage. Je sais que vos services étudient la possibilité de le supprimer. Je vous mets en garde contre la tentation d'une telle décision qui constituerait un retour en arrière fâcheux.

Dans l'attente de vos réponses, je vous adresse, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures,

Gilles ARTIGUES

